

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 5 du 31 janvier 2014

**PARTIE PERMANENTE
État-Major des Armées (EMA)**

Texte 6

DÉCISION N° 348/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG
portant abrogation de textes.

Du 21 janvier 2014

DÉCISION N° 348/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG portant abrogation de textes.

Du 21 janvier 2014

NOR D E F E 1 4 5 0 0 3 5 S

Références :

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245 ; BOEM 120-0.1.3) modifié.

Décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19 ; signalé au BOC 42/2009 ; BOEM 105.2.1, 110.2) modifié.

Arrêté du 14 décembre 2009 (JO n° 296 du 22 décembre 2009, texte n° 22 ; signalé au BOC 3/2010 ; BOEM 110.3.2.3, 110.3.3.3, 110.3.4.4, 111.3.3, 112.2.3, 113.8, 114.3.3.2, 510.1.1, 510.1.3, 511-0.1.1, 511-0.2.1, 512.1.1, 512.3.2) modifié.

Textes abrogés :

Délégation de gestion du 1er janvier 2010 (BOC N° 18 du 30 avril 2010, texte 2 ; BOEM 410.1).

Délégation de gestion du 1er janvier 2010 (BOC N° 18 du 30 avril 2010, texte 3 ; BOEM 410.1) modifiée.

Délégation de gestion du 1er janvier 2010 (BOC N° 18 du 30 avril 2010, texte 4 ; BOEM 410.1).

Délégation de gestion du 1er janvier 2010 (BOC N° 18 du 30 avril 2010, texte 5 ; BOEM 410.1).

Délégation de gestion du 1er janvier 2010 (BOC N° 18 du 30 avril 2010, texte 6 ; BOEM 410.1).

Référence de publication : BOC n° 5 du 31 janvier 2014, texte 6.

1. Les textes énumérés ci-après sont abrogés :

- délégation de gestion du 1^{er} janvier 2010 entre le directeur du commissariat de l'armée de terre en région terre Nord-Est, ordonnateur secondaire unique de la solde et le directeur du commissariat de l'armée de terre de LYON (CAT LYON) ;

- délégation de gestion du 1^{er} janvier 2010 modifiée, entre le directeur du commissariat de l'armée de terre en région terre Nord-Est, ordonnateur secondaire unique de la solde et le chef d'état-major de la marine ;

- délégation de gestion du 1^{er} janvier 2010 entre le directeur du commissariat de l'armée de terre en région terre Nord-Est, ordonnateur secondaire unique de la solde et le directeur du commissariat de l'armée de terre de la région terre Nord-Ouest (DIRCAT RTNO) ;

- délégation de gestion du 1^{er} janvier 2010 entre le directeur du commissariat de l'armée de terre en région terre Nord-Est, ordonnateur secondaire unique de la solde et le directeur du commissariat de l'armée de terre de Paris ;

- délégation de gestion du 1^{er} janvier 2010 entre le directeur du commissariat de l'armée de terre en région terre Nord-Est, ordonnateur secondaire unique de la solde et le directeur régional du commissariat de l'armée de terre en région Sud-Ouest.

2. La présente décision sera publiée au Bulletin officiel des armées.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général hors classe,
directeur central du service du commissariat des armées,*

Jean-Marc COFFIN.